

Réf : DCM/2023-75/7.5/26-10

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 20/10/2023

Notifiée aux élus le : 20/10/2023

Date de l'affichage : 20/10/2023

## SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-SIX OCTOBRE à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 octobre 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S** : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Gilles TRAUJLET à Pierre MAUMÉJEAN
Yves GRAS à Christine DUCHANGE
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

Arnaud FOUREL à Régis VIANET  
Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL  
Cédric BONATO à Joachim RAMS

**ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS** : Maryline POUGENC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Michel LEBLANC

### OBJET :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
« SOCIÉTÉ HISTOIRE &  
ARCHÉOLOGIE »**

**Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS, Adjoint au Maire délégué**

Il est rappelé au conseil municipal qu'en début d'année, à travers l'attribution de subventions aux associations, la commune exprime sa volonté d'accompagner les associations locales dans la mise en œuvre et la réalisation de leurs projets en soutenant leurs actions sur le plan financier, logistique et technique.

La Société Histoire & Archéologie vient de transmettre à la commune les documents permettant l'instruction de leur demande d'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le montant de cette subvention exceptionnelle,
- D'autoriser le versement de cette subvention de 500 € telle que présentée,
- D'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout acte afférant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23 septembre 2023

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN



**Résultats du vote :**

Délibération 2023- 75	DF – Subvention exceptionnelle « Société Histoire et Archéologie »	Pour :	<b>28</b>	Unanimité
		Contre :	<b>0</b>	Néant
		Abstention :	<b>0</b>	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication